



UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR
Concertation préalable
du 10 juin au 31 juillet 2025



**« Le contrôle réglementaire
et le contrat de confiance »**
Atelier d'échanges - Mercredi 18 juin 2025



Atelier
d'une durée
d'1h30



SÉQUENCE 1 (25 min)

Pourquoi ce projet de 3^e ligne de four ?



SÉQUENCE 2 (25 min)

Comment est contrôlée l'activité de l'UVE ?



SÉQUENCE 3 (30 min)

Quelles sont les garanties pour l'environnement ?



SÉQUENCE 4 (10 min)

Comment participer à la concertation ?



UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR

Concertation préalable

du 10 juin au 31 juillet 2025

1

Pourquoi ce projet de 3^e ligne de four ?

C'est quoi une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ?



Vos ordures ménagères
(poubelle grise)



sont collectées



transportées
jusqu'à l'UVE



introduites dans
des fours



5

La combustion génère
de la chaleur et de l'électricité

L'UVE de Colombelles en chiffres



2 lignes de four

115 000 t de déchets traités par an
dont 98 000 t d'ordures ménagères



Chaleur

= 15 000 logements

du réseau de chaleur de Caen Nord

3,6 ha de serres maraîchères



Électricité

97% autoconsommée sur l'UVE

Un contexte national et régional

L'enfouissement des déchets, c'est bientôt fini

À l'échelle
de la France



**Une réduction
de moitié**

de l'enfouissement
(2010-2025)

En Normandie



Dès 2026,
un déficit
de traitement
des déchets



Plusieurs
collectivités
normandes
recherchent une UVE
pour le traitement
des déchets

Et un enjeu local

Encore trop de déchets enfouis

Pour nos territoires
(SYVEDAC et SEROC)



Tous

les encombrants (déchèteries)

75%

des encombrants collectés
en porte-à-porte (SYVEDAC)

100 %

des ordures ménagères (SEROC)

Une opportunité pour le réseau de chaleur de Caen la mer

Davantage de déchets valorisés



Une opportunité pour le réseau de chaleur de Caen la mer

Un apport supplémentaire de chaleur



De la chaleur

pour le réseau Caen Sud-Est et Caen Sud
Habitants et services publics
(+ de 7000 équivalents logements)

De l'électricité

pour le fonctionnement de l'UVE.
Production restante revendue.



Caen Sud-Est : Colombelles, Mondeville, Giberville, Caen rive droite
Caen Sud : Ifs

Quel emplacement pour la 3^e ligne ?

Une implantation au sein de l'UVE

3^e ligne

Entrée



Les principales dates

- 2023** ● Lancement du projet
- 2025** ● Lancement des études et choix du maître d'œuvre
- 2026** ● Dépôt permis de construire et demande d'autorisation environnementale
- 2027-2028** ● Choix des entreprises de construction
- 2028-2029** ● Travaux
- 2030** ● **Mise en service de la 3^e ligne**

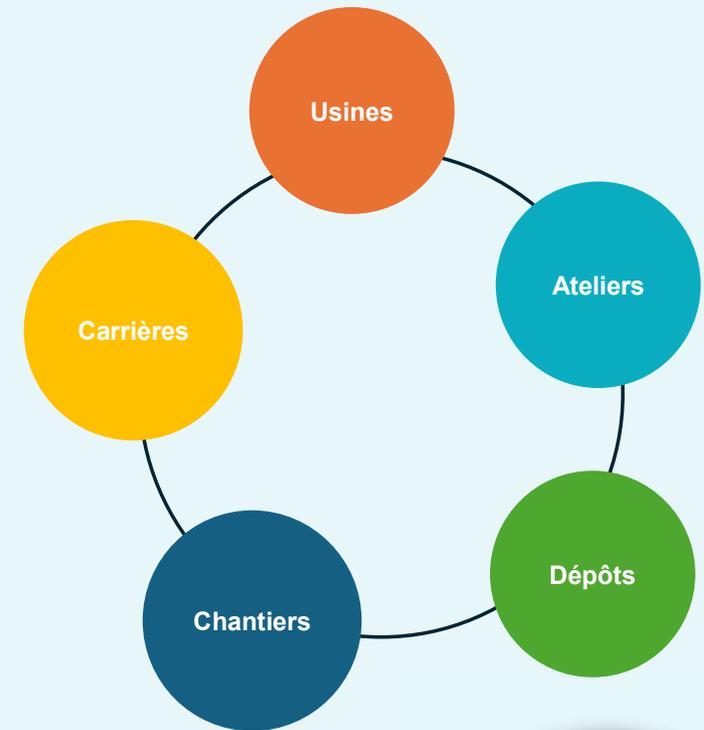


VOUS AVEZ LA PAROLE

- Échanges dans la bienveillance et le respect de chacun
- Présentation avant toute prise de parole
- Enregistrement audio
- Un registre d'expression à disposition dans la salle

2 Comment est contrôlée l'activité de l'UVE ?

Qu'est-ce qu'une installation classée ?



Quelle est la réglementation applicable aux UVE ?

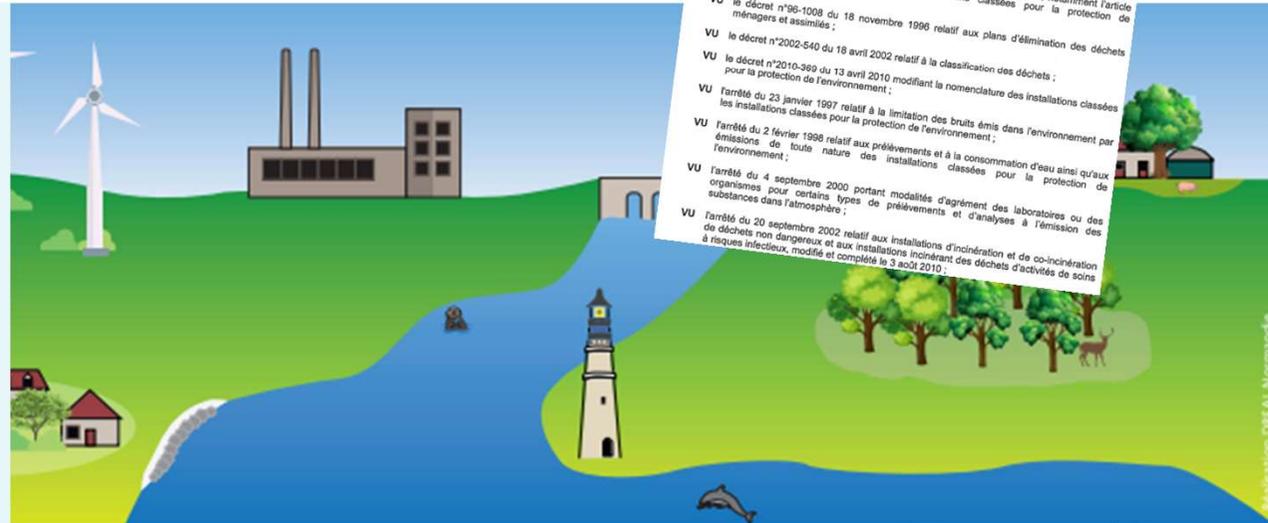
Le code de l'environnement

Un cadre européen et national

- arrêté ministériel du 20 septembre 2002
- arrêté ministériel du 12 janvier 2021

Un cadre individuel

- arrêté préfectoral d'autorisation du 2 mai 2012



L'organisation de l'inspection en Normandie

Qui contrôlent les installations classées ?



DREAL Normandie

PRÉFET

PROCUREUR

INSPECTION



INSTRUCTION



L'inspection des installations classées n'est pas garante de la maîtrise du risque

L'inspection des Installations classées



Exploitant

Procureur de la République /
Substitut du procureur

Préfet / sous-Préfet / SG
Services de l'État
Services de la Préfecture

Collectivités
et élus

Associations
Riverains
Grand public

Médias

L'organisation de l'inspection en Normandie

Les missions des unités (bi)départementales de la DREAL



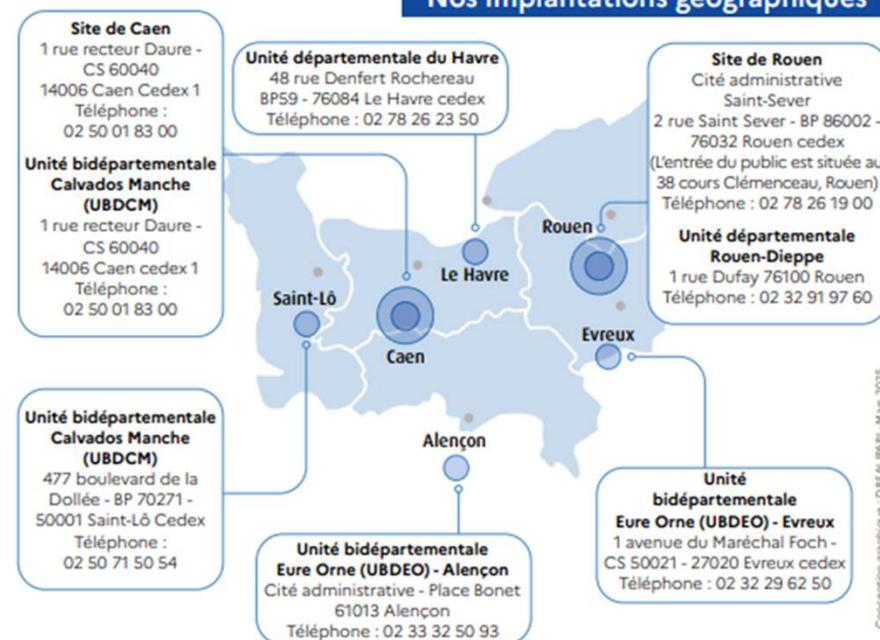
1600

visites
d'inspection
par an

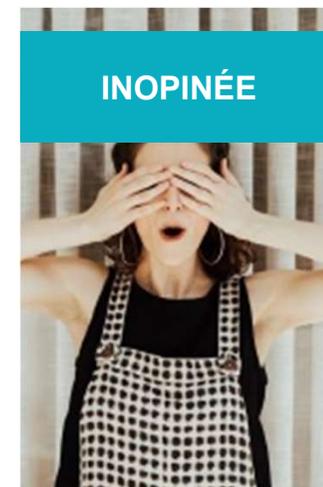
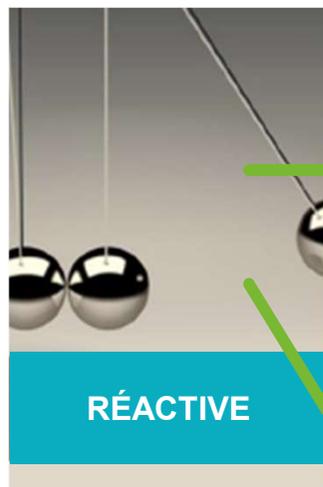
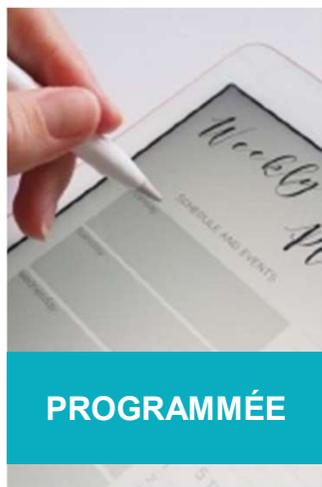
Inspection des installations classées
pour la protection de l'environnement
(ICPE)

Instruction des dossiers
relatifs aux ICPE

Nos implantations géographiques



Les contrôles de l'inspection des installations classées



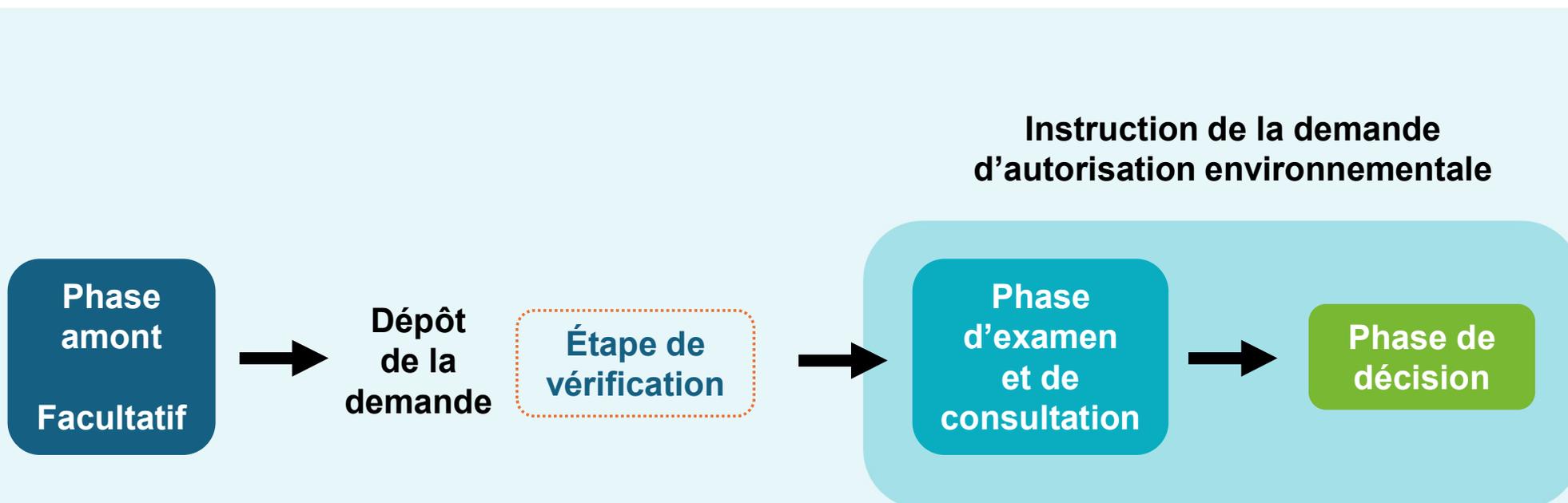
Inspection après **une modification importante** d'une installation

Contrôles inopinés avec prélèvements



Contrôles par sondage

Une procédure d'autorisation environnementale



VOUS AVEZ LA PAROLE

- Échanges dans la bienveillance et le respect de chacun
- Présentation avant toute prise de parole
- Enregistrement audio
- Un registre d'expression à disposition dans la salle

3 Quelles sont les garanties pour l'environnement

Le suivi de l'UVE de Colombelles



Par le SYVEDAC et l'exploitant (SIRAC)

Une **surveillance permanente** sur le site

Une **anticipation** de la réglementation

Une **réunion de suivi** une fois par mois



Quelles sont les garanties ?

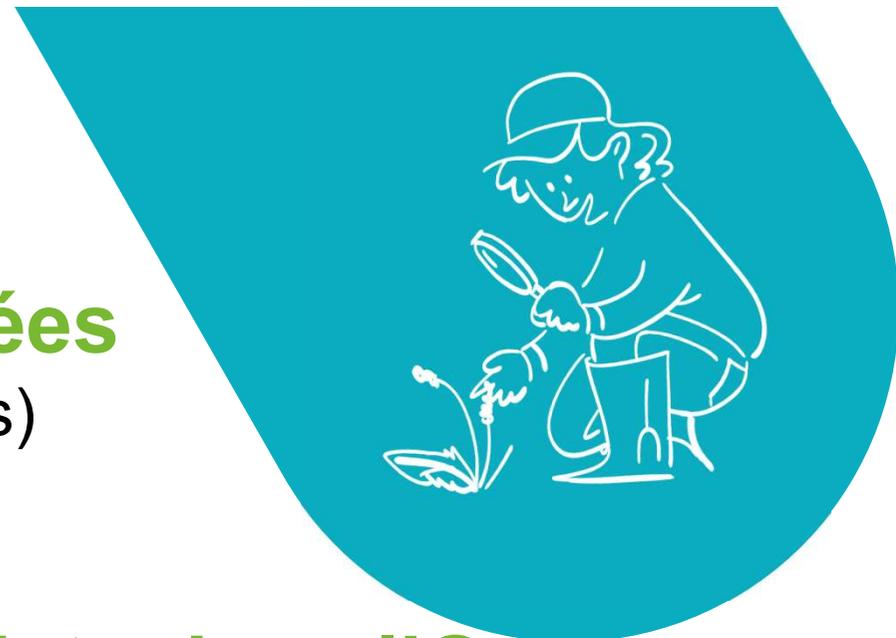
L'air > des émissions contrôlées
(surveillance, mesures, contrôles, études)

L'eau

➤ **un contrôle régulier des rejets dans l'Orne**

Bruit et odeur

La faune et la flore > une étude en cours



Le suivi de l'UVE de Colombelles



Par la DREAL



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection
sur le terrain

- **Au moins 1 fois/an**
- **Information en cas d'incident**

Suivi de la surveillance
environnementale

- **Contrôles inopinés**
- **suivi mensuel**
- **Registre annuel émissions polluantes**

Commission de suivi
de site

> 1 réunion annuelle

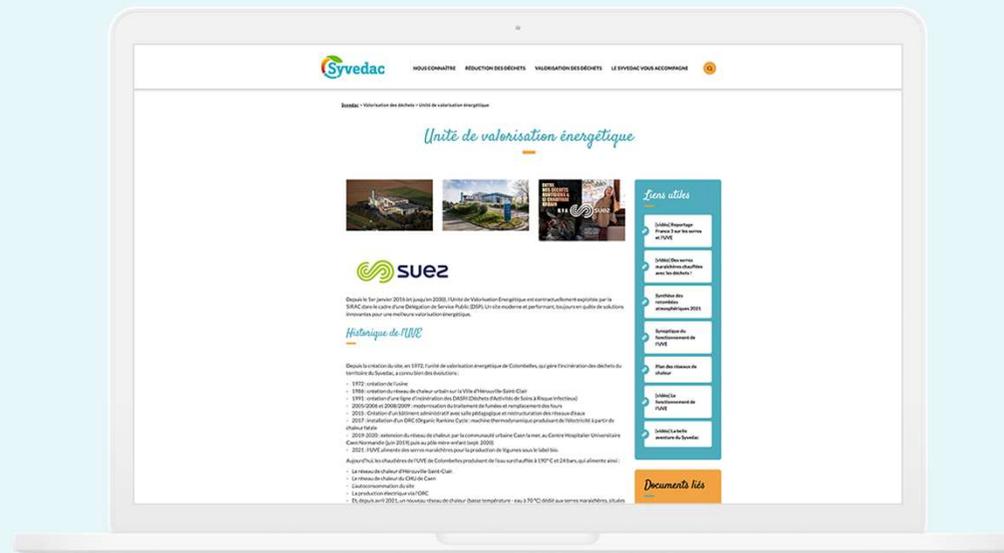


Comment s'informer ?

Pour s'informer sur
l'UVE de Colombelles
syvedac.org
et réseaux sociaux



Infos sur l'UVE - Actualités -
rapports d'activités

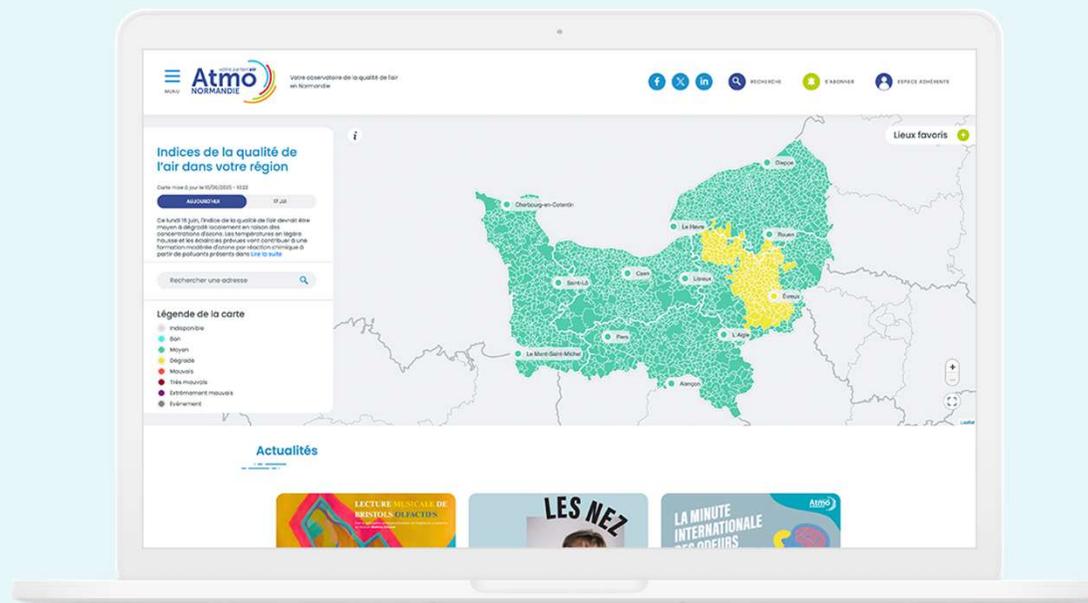


Comment s'informer ?

Pour connaître la qualité de l'air en Normandie
www.atmonormandie.fr



Plateforme de signalement
- Bulletin quotidien d'infos -
Actions de sensibilisation



Comment s'informer ?

Pour connaître les risques
sur votre territoire

www.georisques.gouv.fr



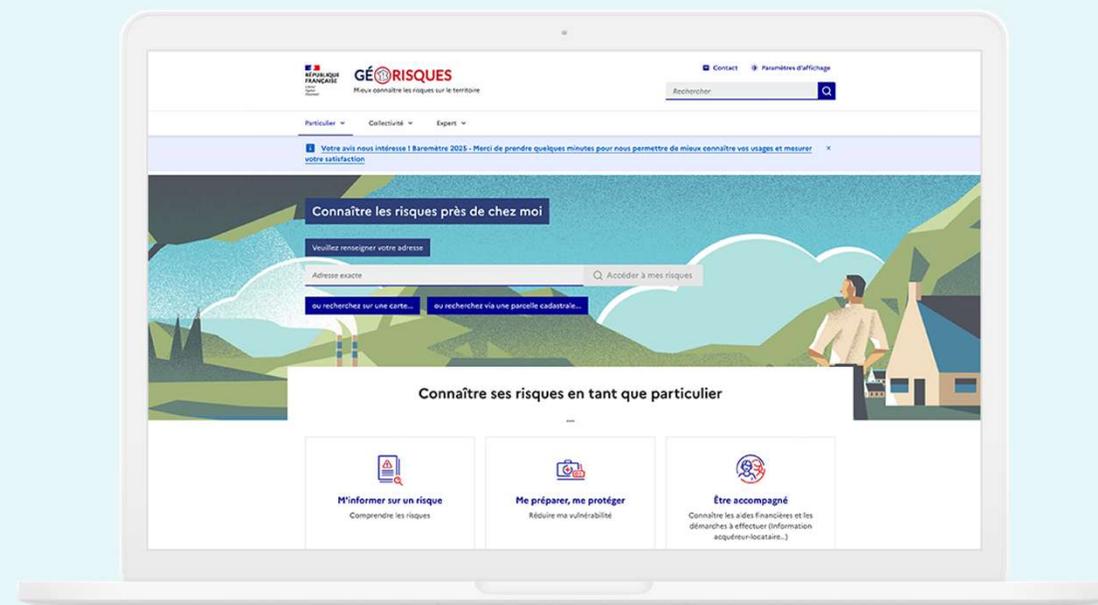
Contexte et constats

Arrêtés préfectoraux

Visites d'inspections

Déclarations annuelles émissions polluantes

Données sur les pollutions des sols



VOUS AVEZ LA PAROLE

● Échanges dans **la bienveillance**
et le respect de chacun

● **Présentation**
avant toute prise de parole

● Enregistrement audio

● **Un registre d'expression**
à disposition dans la salle

4 Comment participer à la concertation ?

Jusqu'au 31 juillet 2025

UNE RÉUNION PUBLIQUE
Mardi 10 juin



TROIS ATELIERS D'ÉCHANGES



Atelier 1 Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance
Mercredi 18 juin – UVE de Colombelles • de 18h à 19h30



Atelier 2 L'énergie et les réseaux de chaleur
Mardi 24 juin – UVE de Colombelles • de 18h à 19h30



Atelier 3 Les rejets produits par l'UVE et leurs traitements
Mardi 1^{er} juillet – UVE de Colombelles • de 18h à 19h30

Jusqu'au 31 juillet 2025



UNE PERMANENCE
Mardi 1^{er} juillet matin
Centre commercial
Mondeville 2



DES VISITES DE L'UVE
Rendez-vous les 9, 16 et 19 juillet
Inscription en ligne sur le site internet
du SYVEDAC

**Vous pouvez aussi
vous exprimer**

Courrier • Mail • Formulaires web • Registres papier



Quelles modalités de restitution ?

Bilan de la concertation avant fin septembre

Il recense les expressions des citoyens
et donne des premiers éléments de réponse



Réunion de restitution
vendredi 19 septembre à 18h
Salle Jean Jaurès - Colombelles

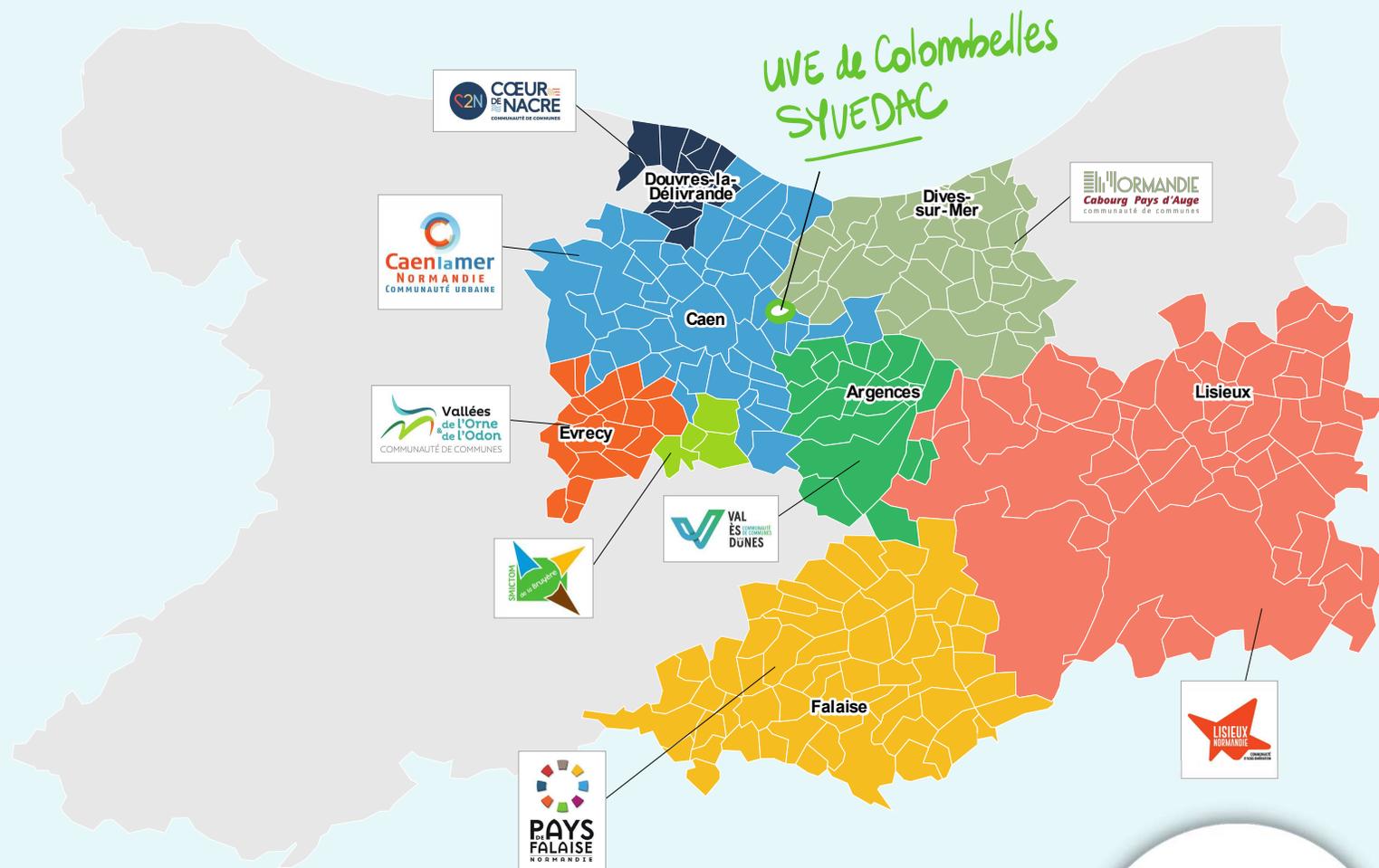


MERCI À TOUS
de votre participation

Qu'est-ce que le SYVEDAC ?

Syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers

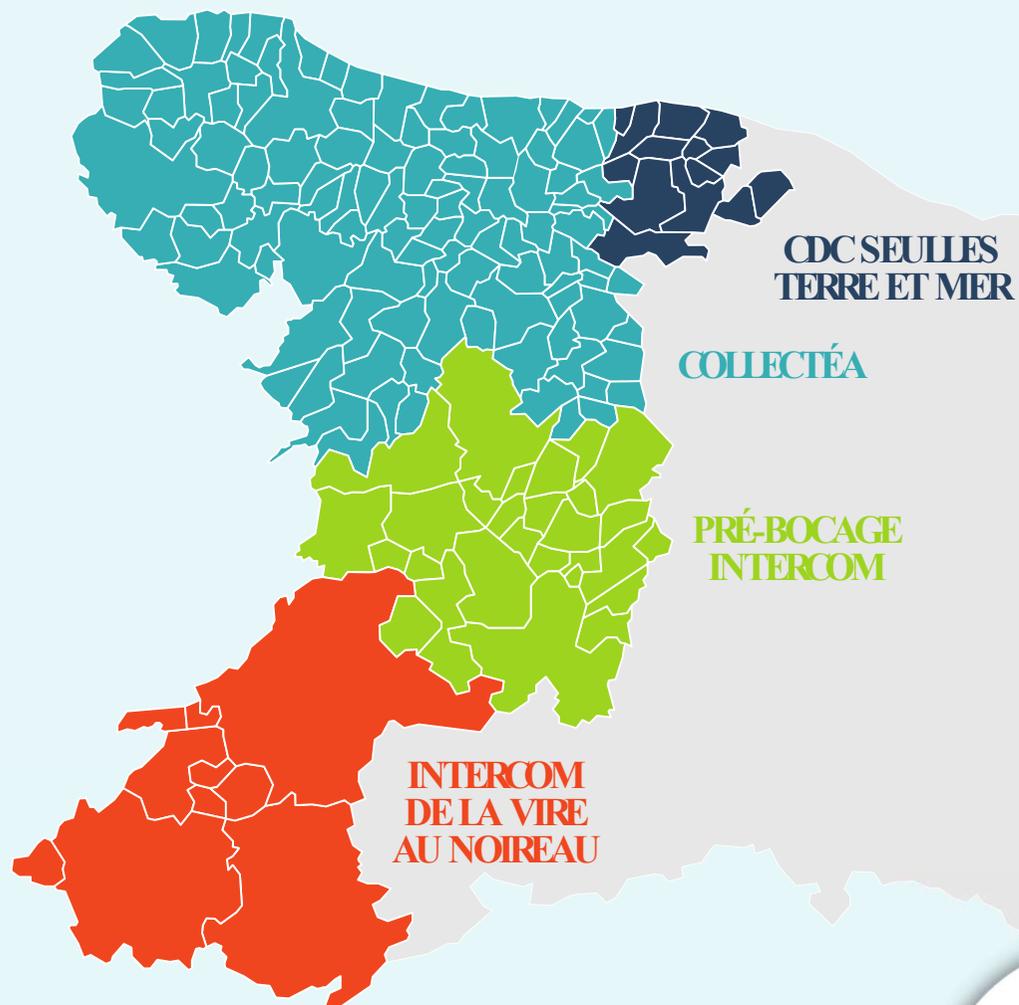
- 8 intercommunalités
- 252 communes



Qu'est-ce que le SEROC ?

Syndicat de traitement et valorisation des déchets ménagers

- 4 intercommunalités
- 160 communes



SYVEDAC + SEROC

